

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

❖ Qu'est-ce- que c'est ?

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) permet de bénéficier de certains avantages afin de rechercher, exercer ou conserver une activité professionnelle adaptée.

Elle ouvre droit au bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le recrutement d'un travailleur handicapé permet à l'établissement ou organisme employeur de remplir, en tout ou partie, son obligation.

Le travailleur handicapé :

- ✓ peut avoir accès à un certain nombre de dispositifs de droit commun et aux dispositifs spécifiques à l'emploi des travailleurs handicapés, comme des stages de réadaptation, de rééducation ou de formation professionnelle.
- ✓ peut bénéficier d'aménagements d'horaires et de poste au sein de son entreprise.
- ✓ peut par ailleurs bénéficier du soutien du réseau de placement spécialisé Cap Emploi, et des aides proposées par l'AGEFIPH.
- ✓ peut accéder à la Fonction Publique, par concours ou par recrutement contractuel spécifique, avec la possibilité d'aménager le temps de travail.

❖ Conditions d'attribution

La RQTH est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites à cause de sa situation de handicap. Elle peut être demandée à partir de l'âge de 16 ans.

A savoir :

- Une demande de RQTH est systématiquement engagée lors d'une demande d'AAH.
- Une admission en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) vaut RQTH
- **La RQTH est prorogée de 4 mois (délai légal d'instruction) dès lors que la personne a déposé son dossier de renouvellement avant l'échéance.**

❖ **Instruction de la demande**

- le dossier est instruit
- dès lors qu'il est déclaré recevable, il est évalué par les équipes pluridisciplinaires,
- puis présenté à la CDAPH qui prend la décision

Le demandeur reçoit ensuite une notification de décision.

La réponse de la MDPH intervient généralement dans un délai de 4 mois. L'absence de réponse au-delà de ce délai, vaut rejet.

Lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue, elle s'accompagne d'une orientation vers :

- le marché du travail,
- un centre de rééducation professionnelle.
- ou un ESAT

❖ **Durée d'attribution**

La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 10 ans renouvelable.